
Réunion de Bureau, 15 et 16 janvier 2010 - Lyon (Rhône)

Présents : Jean Pierre Holvoet, Éric Lefebvre, Annick Menier, José Prévôt, Claude Roche (DTN), Jacques Romestan, Laurence Tanguille, Henri Vaumoron.

Excusé : Olivier Vidal.

Invité : Eric Alexis, Pierre-Emmanuel Danger (le vendredi).

Le bureau a validé le compte rendu de la réunion du 18 et 19 septembre 2009

Ordre du jour de la réunion

1. *Le Forum*
2. *Agence de communication*
3. *Suite des décisions des organes disciplinaires*
4. *Dossiers juridiques*
5. *Publications fédérales*
6. *Évolution de Spelunca*
7. *Organisation et informatisation des adhésions*
8. *Gestion des conventions*
9. *Classement et archivage*
10. *Commission communication*
11. *Projet de compétition à ciel ouvert*
12. *L'association « Les amis du Célé »*
13. *Audience Rama Yade*
14. *Conventions en Normandie demande de Joël Rodet*
15. *L'alarme du siège*
16. *Le projet du budget 2010*
17. *Groupe de travail sur l'organisation de la FFS*
18. *Organisation des réunions des Présidents des CSR& CDS*
19. *Étude de J.-L. Thomaré*
20. *Convention d'objectif du MEEDM*
21. *Commission jeunes*
22. *Suivi de la convention d'objectif*
23. *Convention canyon en Martinique (Région.A)*
24. *États généraux des loisirs de pleine nature*
25. *Gestion comptable de l'EFS*

1/ Le Forum

Il est réouvert depuis le 12 janvier 2010. Un groupe composé de Philippe Bence, Jean-Pierre Holvoet, Rémy Limagne, Stéphane Lips, Laurent Mangel, Fred Meignin, Delphine MolaS, José Prévôt, Jean-Marie Toussaint, O. Vidal s'est constitué pour modérer le forum.

Seuls J. Prévôt, L. Tanguille et L. Mangel sont administrateurs.

Le bureau donne son accord pour que J.-M.Toussaint et F. Meignin, membres du Comité directeur, puissent accéder à la base de données.

Les messages des internautes non fédérés seront obligatoirement modérés.

Il faut modifier le préambule qui ne correspond pas à ce qui est défini dans le règlement.

2/ Agence de communication

Pierre-Emmanuel Danger consultant en stratégie d'entreprise à « EOL » fait le point et présente les prochaines étapes au bureau.

L'enquête réalisée a mis en évidence le fait que la fédération ne communique pas correctement sur ses activités, ses valeurs et ses apports à la société, notamment dans les domaines scientifiques et écologiques. Il est, de ce fait, difficile de promouvoir nos activités. Les apports scientifiques et écologiques sont sous exploités et nous n'en tirons pas les retours que nous pourrions en attendre. Nous devons mettre en place une stratégie pour nous ouvrir au grand public et faire parler positivement de la Fédération, de la spéléologie et du canyon.

Pour cela, nous devons entre autre, définir les images fortes, les images clés et identifier les éléments fondateurs non perçus par le grand public. Nos activités doivent apparaître en phase avec les valeurs et les codes d'une société en pleine interrogation environnementale et humaniste, c'est pourquoi nous devons « sortir de l'ombre » et nous présenter comme les experts du milieu dans lequel nous évoluons, garant d'une ressource naturelle en danger et cause de futurs conflits politiques : l'eau potable.

En conclusion, la FFS n'a pas d'autre choix que de repenser sa communication et se donner une identité unique qui fédère toutes les activités et qui offre une meilleure visibilité au niveau national, comme au niveau local.

Cette démarche commencera par l'étude d'un nouveau logo sur laquelle le Comité directeur sera consulté rapidement.

3/ Suite des décisions des organes disciplinaires

Dossier « Conflit Serge Wilmo/CDS 89 » :

L'organe disciplinaire d'appel s'est réuni le 28 novembre et sa décision a été signifiée à l'intéressé. Le dossier n'en est pas terminé pour autant. Il reste le dépôt de plainte de la FFS. L'organe d'Appel a souhaité que la FFS retire sa plainte estimant que le jugement du tribunal d'Auxerre et la décision disciplinaire de la FFS ont rempli leur rôle.

Le bureau ne souhaite pas retirer la plainte. Ce dossier sera discuté à la prochaine réunion du Comité directeur.

Dossier « Affaire Hippeau » :

Le dossier a été jugé le 28 novembre et la décision a été signifiée à l'intéressé. Une information doit être faite pour les fédérations ayant la même activité que celle exercée par l'intéressé, la FFCAM et la FFME.

4/ Dossiers juridiques

1 Dossier « Interdiction de la pratique individuelle du Canyoning dans les gorges de Tapoul » :

Le 17 juin 2009, le Tribunal de Grande Instance de Mende a débouté les propriétaires demandeurs dans l'affaire du Tapoul. Ces derniers n'ont pas relevé appel de ce jugement, signifié à parties par voie d'huissier de justice comme le permettent les procédures. Le dossier est donc clos.

Dans cette affaire le tribunal a considéré que l'atteinte au droit de propriété des riverains suppose

« .../des stationnements, embarquements, piétinements, débarquements de quelque durée sur le lit ou sur les berges, autres que de simples contacts sans conséquence avec ceux-ci rendus inévitables par la pratique d'un sport en eaux vives/... ».

Il y a là une évolution sensible de la jurisprudence qui ne tolérait jusque-là qu'un empiètement en cas de nécessité. Dans son arrêt du 4 juin 1992, la cour d'appel de Riom avait en effet jugé que le droit de circulation sur les cours d'eau non domaniaux « /implique, en cas de nécessité, de pouvoir prendre pied partiellement sur les ouvrages et de manière instantanée sur le lit ou sur les berges de la rivière, sans que cela puisse être considéré comme un fait attentatoire au droit de propriété/ ».

Dans l'affaire du Tapoul, le TGI de Mende ne fait pas référence à une quelconque «nécessité», mais seulement « à des contacts rendus inévitables par la pratique d'un sport en eaux vives ». Il considère donc que le fait de poser le pied sur le lit et sur les berges du cours d'eau à l'occasion de la descente d'un canyon ne constitue pas en soi une violation du droit de propriété des riverains. Le même TGI prend soin toutefois de rappeler, dans le dispositif de son jugement, que « /les organisations sportives sont sans droit de prendre pied ni de faire prendre pied, sauf cas de force majeure, sur la propriété des demandeurs / », ce qui apparaît un peu contradictoire avec ce qui précède.

En atténuant la notion de violation du droit de propriété par la pratique des sports de nature, cette décision devrait faciliter dorénavant la gestion des conflits qui opposent les pratiquants et les propriétaires. Néanmoins, la décision du TGI de Mende rappelle l'importance du droit de propriété et nous invite à continuer à travailler dans le sens de la conciliation et de la concertation.

2 Dossier « Grotte Exsurgence des Fontanilles (Hérault) Secours du 4 au 8 juin 2001 » :

La date limite du dépôt du mémoire était le 25 octobre 2009 (suite à l'appel de la CASDIS 34) devant la Cour Administrative d'Appel de Marseille. Nous n'avons pas de nouvelles, donc pas connaissance de la date de l'audience.

3 Dossier « Secours au Bief de Goudard » :

Ce dossier est suivi par Michel Decobert, nous n'avons pas de nouvelles.

4 Dossier « CDS Drôme contre le Préfet de la Drôme » :

Affaire concernant les captages du trou de l'Aygue et de la source des Neys. Depuis le courrier de maître Edwige Teira du 10 décembre 2009, le CDS 26 a reçu la notification de l'arrêt de la cour administrative d'appel de Lyon concernant le trou de l'Aygue dans la Drôme qui rejette la demande d'abrogation de l'arrêté interpréfectoral d'interdiction de la spéléo dans la cavité. Action perdue et dossier classé, nous attendons la copie du jugement.

5 Dossier « Conflit AGEK/CDS 01 » :

En attente d'une conclusion.

6 Dossier « CDS 86/François Alamichel » :

Le CDS 86 a refusé la médiation. Le médiateur propose de ne pas précipiter les événements. L'affaire étant devant les tribunaux, il est décidé de ne pas engager de procédure disciplinaire. Le dossier est en attente.

7 Dossier « GSML/J.-M. Frossard » :

Le 16 novembre 2009 un courrier a été adressé à Jean-Marie Frossard pour lui énoncer la décision du Comité directeur.

8 Dossier « La Fouge - Intervention volontaire au TA en soutien au secours » :

Suite à la demande de l'AGESSEC 01, la FFS s'associe à la démarche avec la FFME. Les frais de l'action en justice seront répartis entre les trois associations.

9 Dossier « Grotte de Villhonneur.ASC/G. Jourdy » :

La médiation n'a pas été possible, donc il faut saisir l'organe disciplinaire de première instance, mais au préalable, il faut nommer une personne chargée de l'instruction. Michel Bouthors a accepté de mener l'instruction de ce dossier. Mais n'étant pas disponible avant le mois de janvier 2010, il sera nommé officiellement fin janvier.

5/ Publications fédérales

Pour la lettre de l' élu à publier rapidement, il faut mettre l' appel à candidature pour les deux postes à pourvoir au Comité directeur, une présentation du congrès 2010, un texte court sur l' ONF et un texte bref sur les objectifs du congrès dont se charge J.-P. Holvoet.

Le prochain numéro devra paraître au plus tard le 17 avril. Il faut donc dès maintenant rechercher et rassembler les textes pour préparer son tirage.

Le calendrier des stages a été publié dans les temps et diffusé aux divers organismes.

Une mise à jour importante du Mémento du dirigeant est à prévoir et une relecture est à mettre en place. Il faut rechercher les lecteurs correcteurs. Voir également avec les commissions pour les mises à jour les concernant (Assurances, environnement etc...).

É. Lefebvre est chargé de centraliser et de suivre la mise en place des corrections avec L. Mangel.

Le secrétaire général se charge de circulariser toutes les commissions et les délégués pour qu' ils fassent parvenir le plus rapidement possible leur rapport d' activité pour le Descendeur.

6/ Évolution de Spelunca

Le projet fédéral voté par l' Assemblée générale prévoit d' étudier la distribution gratuite de Spelunca à tous les adhérents et de repenser la ligne éditoriale de nos revues.

Le bureau considère qu' il est nécessaire de réaffirmer le rôle du rédacteur en chef, et s' interroge sur le contenu actuel de Spelunca malgré quelques petites avancées.

Si Spelunca devient la revue de la fédération, alors il doit être le reflet de ce que font les spéléos, il doit parler davantage de ce qui se fait sur le terrain au quotidien, impliquer les commissions pour créer une dynamique et proposer plus de place et une meilleure présentation des informations fédérales.

Le bureau considère que certains articles sont beaucoup trop longs. Or notre revue n' est pas une revue scientifique. Elle doit permettre de parler des événements dans nos régions et départements et donner envie de les découvrir. Elle doit se positionner par rapport à « Spéléo magazine », être plus journalistique et dynamique, publier des articles à dominante sportive, scientifique ou environnementale, d' origine nationale et internationale. Pourquoi ne pas réaliser un Spelunca sur la vie d' une région ?

Il convient également de préciser en quoi Spelunca est complémentaire par rapport à Karstologia.

En ce qui concerne les moyens, une pré-étude a été menée, elle montre qu' il est possible de faire mieux avec moins de moyens. Actuellement, les comptes financiers de Spelunca sont équilibrés.

Le tirage a été réduit et il est actuellement de 2600 exemplaires, ce qui permet de contenir la croissance du stock. Certaines EDS ont répondu favorablement à l' offre de don de collections de Spelunca.

L. Tanguille écrit à la commission publication pour que cette dernière propose ce qu' elle compte faire pour répondre au projet fédéral concernant « Spelunca pour tous » pour le prochain Comité directeur.

7/ Organisation et informatisation des adhésions

Il est important de voir et suivre la montée en puissance des adhésions par Internet pour juger de l' opportunité de supprimer le dossier papier, soit partiellement, soit en totalité.

Donc, il faut que les documents soient téléchargeables directement du site fédéral.

H. Vaumoron et J. Romestan vont suivre le volume d' utilisation d' internet pour les réinscriptions de l' année en cours jusqu' à fin mars 2010. A suivre, avec L. Mangel et Monique Rouchon.

Le souhait étant de limiter voire de supprimer tous les documents imprimés sur papier dès la prochaine campagne d' adhésion.

8/ Gestion des conventions

Le secrétaire général propose de mettre en place une procédure et un archivage des conventions. Cette procédure sera intégrée dans le mémento du dirigeant.

Trois commissions sont intervenues dans le suivi de la gestion de conventions qui posaient des problèmes d' assurance ou de termes juridiques. La gestion de ces conventions prouve qu' il est nécessaire que l' on ait au siège l' ensemble des conventions existantes. D' une part pour avoir la mémoire de ses actes juridiques qui engagent la fédération et d' autre part pour apporter une aide efficace aux différents clubs, CDS et CSR qui souhaitent passer une convention avec un propriétaire privé ou institutionnel.

Il est rappelé que les conventions d' accès doivent obligatoirement être signées par les CDS.

9/ Classement et archivage

H. Vaumoron a étudié la faisabilité d' un classement des documents administratifs qu' il est nécessaire de mettre en place. Ce classement se fera avec les conseils et l' aide d' É. Lefebvre et de Pierre Mouriaux qui suit le projet MéMoS à partir du document réalisé et diffusé au bureau. Les salariés et É. Alexis chargés du suivi administratif du siège seront associés à ce travail.

10/ Commission communication

Le travail engagé avec EOL montre la nécessité de créer une véritable dynamique de communication et d'avoir une commission active. Jean Jacques Bondoux (Président de la commission communication) est chargé de prendre contact avec quatre personnes fédérées, professionnelles de la communication, qui se sont proposées pour aider la FFS sur ce dossier et pour participer à des actions de communication. H. Vaumoron fera le point avec lui.

11/ Projet de compétition à ciel ouvert

Suite à une sollicitation de la fédération espagnole au sein de la FSE et de l'UIS, un groupe de travail européen est en train de se créer pour élaborer les règles de compétitions sur corde à ciel ouvert. La FFS est donc sollicitée comme les autres fédérations des pays européens pour participer à ce groupe de travail.

Sachant que ces règles devraient être soumises pour validation lors d'une prochaine assemblée générale de la FSE, et que par le passé, la FFS s'est clairement positionnée contre toute forme de compétition en milieu souterrain, il est nécessaire que le Comité directeur se prononce sur l'implication de la Fédération dans ce projet. Il convient également de prendre en compte le fait que cette approche peut également contribuer au développement de la fédération et à ce titre mérite d'être étudiée. Ce dossier sera présenté et débattu lors du prochain Comité directeur.

Ce point engage la discussion sur le débat ouvert par le ministère à propos des délégations attribuées aux fédérations non compétitives. En effet, le Ministère s'interroge sur la nécessité de recentrer la délégation sur son sens historique, à savoir la gestion par les fédérations des titres et des compétitions. Le bureau fait valoir la nécessité de mettre en avant l'environnement spécifique comme critère d'attribution. Un rendez-vous sera sollicité auprès de Denis Masseglia, président du CNOSF, pour aborder ces questions.

12/ L'association « Les amis du Célé »

Cette association a écrit à la Présidente pour lui présenter un problème de labellisation FFS.

H. Vaumoron prend contact avec Emmanuel Tessanne pour connaître la teneur de la réponse qui a été faite.

13/ Audience Rama Yade

Le rendez-vous a été pris pour le mardi 19 janvier 2010 à 15 heures, L. Tanguille, C. Roche et J.-P. Holvoet y participent.

La première réunion au CNOSF du collège des fédérations nationales sportives a lieu le même jour de 10h à 16h30, J.-P. Holvoet y participera le matin.

14/ Conventions en Normandie demande de Joël Rodet

Les Sites de la Mansonnière (61) et la Grotte de Petites Dalles (76) font partie du conservatoire de la fédération. C'est à la commission Environnement de faire des propositions sur la gestion de ces sites en renouvelant les conventions liées au conservatoire.

L. Tanguille écrit à Damien Delanghe pour obtenir l'ensemble des conventions et documents en sa possession et appartenant à la fédération.

15/ L'alarme du siège

La liste des personnes chargées de répondre aux appels doit être actualisée par L. Mangel auprès de la société. Il devra transmettre à chaque personne de la liste toutes les informations concernant les procédures.

16/ Le projet du budget 2010

J. Prévôt présente l'avancement du projet de budget 2010. Des discussions sont en cours avec les commissions. Il convient de rester dans une évaluation à l'identique de la subvention du ministère de la santé et des sports et d'intégrer des dépenses liées à la mise à disposition de la salariée du CSR Midi Pyrénées pour la rédaction de la Convention d'objectif « environnement », des actions de communication, les frais de DTN.

La répartition des dépenses et des recettes montre qu'il faut intégrer dans la réflexion sur l'organisation de la FFS la répartition des recettes de cotisations entre tous les échelons de la fédération.

17/ Groupe de travail sur l'organisation de la FFS

J.-P. Holvoet regrette que si peu de membres du Comité directeur se soient impliqués dans ce travail sur l'évolution de la fédération.

É. Lefebvre considère que le périmètre des sujets à aborder est trop vaste et propose de s'en tenir à quelques points essentiels, notamment, comment faire autant avec moins de ressources.

Concernant la composition du Comité directeur, L. Tanguille précise que l'hypothèse d'un Comité directeur composé de présidents de commission nécessite qu'ils soient élus par l'Assemblée générale. Ce point doit être rajouté dans la note.

Le calendrier prévisionnel de ce dossier montre à l'évidence que l'Assemblée générale ne sera sollicitée pour des modifications statutaires qu'en 2011 pour une application en 2012, si nécessaire. C'est pourquoi, afin de pouvoir avancer dans ce travail, il est envisagé de rencontrer les grands électeurs, les présidents de CSR et de CDS dans le cadre de réunions de grandes régions.

18/ Organisation des réunions des présidents des CSR & CDS

La mise en place des réunions des Grandes Régions pour aborder et échanger avec les clubs, CDS et CSR sur l'organisation de la fédération est concrétisée avec le planning ci-dessous :

- samedi 13 mars à Reims pour la région Nord Est,
- samedi 3 avril à Cahors pour la région Sud Ouest,
- samedi 17 avril à Avignon (en même temps que la réunion de bureau qui se tiendra les 16 et 18 avril) pour la région Sud Est,
- samedi 1er mai à Paris dans les locaux du CNOSF pour la région Nord Ouest.

19/ Étude de Jean-Louis Thomaré

Jean-Louis Thomaré doit intervenir à la demande du pôle ressource, lors des 5^{èmes} rencontres du tourisme sportif sur la typologie des pratiquants de spéléologie. La finalisation de son étude sera effective en juin 2010.

20/ Convention d'objectif du MEEDM

Une rencontre a eu lieu avec la commission environnement et le CSR Midi Pyrénées à Toulouse en décembre en présence d'Yves Besset, délégué juridique de la FFS et d'É. Alexis, CTN.

Au cours de la réunion, il a été convenu que la convention serait préparée par Delphine Jaconelli. Le suivi de la convention serait également réalisé par Delphine sur l'équivalent d'un tiers temps rémunéré par la convention.

Dans l'hypothèse où la convention d'objectif « environnement » serait signée en 2010, le CSR Midi-Pyrénées ferait l'avance de salaire.

Le projet de convention devrait pouvoir être disponible sous un mois.

21/ Commission jeunes

La commission « jeunes » a révélé quelques faiblesses de fonctionnement résultant d'événements dramatiques qui ont touché plusieurs membres de la commission.

La gestion du label jeune est toujours problématique. L'EFS serait d'accord pour gérer les « Labels jeunes », mais l'EFC les utilise également.

La question se pose de l'adéquation de l'actuel label dans sa finalité qui consiste à fidéliser les jeunes au sein de la FFS et de se rapprocher de la Commission « Jeunes » pour créer une synergie.

Le bureau s'est interrogé sur l'utilité réelle du « label jeune » au regard de l'implication des jeunes dans la fédération.

Combien de bénéficiaires sont encore fédérés 2 ou 3 ans plus tard ?

Combien ont des responsabilités dans une structure ?

Il apparaît que cette forme d'aide n'est peut-être pas, (ou plus) adaptée pour fidéliser les jeunes adhérents. Une analyse de la situation sera menée en lien avec les commissions concernées. En attendant, le bureau propose que le « label jeune » soit géré par l'EFS et l'EFC ou en gestion directe au siège avec une information aux commissions.

22/ Suivi de la convention d'objectifs

Le tableau de bord doit absolument être présenté fin janvier, car les réunions d'élaboration de la convention d'objectifs 2010 vont être engagées ces jours-ci par le ministère. J. Romestan prépare le dossier.

23/ Convention canyon en Martinique (Région.A)

Françoise Lidonne doit confirmer Thierry Mongès comme représentant fédéral à la CCI régional de la Martinique en partenariat avec la FFME.

Il est demandé à la commission statuts et règlements fédéraux d'étudier l'opportunité et la faisabilité de la création d'un CDS Martinique pour faciliter les démarches officielles dans le département.

24/ États généraux des loisirs de pleine nature

La CORAMUC organise les états généraux des loisirs de pleine nature. Cette association qui défend les intérêts des sports motorisés sollicite la participation des fédérations.

Au vu des propos transcrits sur l'invitation, il est convenu de décliner l'invitation, mais de demander à être destinataire du compte rendu.

25/ Gestion comptable de l'EFS

Le trésorier de la Fédération, sollicité par l'EFS, n'a pas souhaité attribuer un troisième chéquier, ainsi qu'une troisième délégation de signature au nouveau trésorier de la commission.

A ce jour, le SSF fonctionne avec un seul chéquier, l'EFPS également, l'EFC sans chéquier, et l'EFS voudrait continuer à utiliser trois chéquiers.

Au vu du nombre de stages organisés par chacune des commissions, il n'apparaît pas justifié que l'EFS dispose d'un troisième chéquier. En revanche, le bureau souhaite que le nouveau trésorier de l'EFS dispose de la délégation de signature. Il convient donc, que J. Romestan agréé le trésorier et que L. Tanguille lui délègue la signature.